[TCHAD]

Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

**Période examinée** :Octobre 2018- Avril 2022

### **Equipe de Validation** :Conseil d’Administration ITIE. Email : secretariat**@**eiti.org

**Date butoir** :1er avril 2022

# Introduction

L’ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l’ITIE sur la participation de la société civile](https://eiti.org/fr/document/protocole-relatif-participation-societe-civile) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d’un groupe multipartite.

L’objectif de ce modèle est de permettre la collecte d’informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l’Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d’être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collège et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L’équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

# Partie I : Supervision par le groupe multipartite

*Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d’être envoyée au Secrétariat international.*

##

## Membres du GMP et présences

**1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| College | Membre/ suppléant | Membre depuis le (MM/AA) | Nom | Poste | Organisation | Sexe | Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates) |
| Gouvernement |  | 02/2022 | Djerassem Le Bemadjiel | Ministre du Pétrole et de l’Energie, Président du HCN | Ministère du Pétrole et de l’Energie | M | Nouveau dans la période examinée |
| Gouvernement |  | 03/2021 | Boukar Michel  | Conseiller Mines et Géologie | Présidence de la République  | M | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Adoum Mahamat Adoum | DG/MPE | Ministère du Pétrole | M | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Djedouboum Emmanuel Ambroise | DG/ Ministère des Mines  | Ministère des Mines et Energie | M  | Régulier   |
|  Gouvernement |  | 11/2021 | Moussa Angou Younous | Inspection Général du Trésor | Ministère des Finances  | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019  | Mbainodoum Désire  | Cadre du Ministère du Plan | Ministère du Plan  | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Abdoulaye Souleyman Béchir | Conseiller du Ministre SGG | SGG | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 03/2021 | Salibou Garba | Député | Assemblée Nationale | M  | Régulier   |
| Gouvernement |  | 01/2019 | Mme Nepidé Dossoum Popée | Conseillère à la Chambre de Comptes | Chambre des Comptes  | F | Régulier   |
| Entreprise |  | 01/2019 | Yolla Zongre | SG/ AOPT | Association des Opérateurs Pétroliers du Tchad (ESSO) | M | Régulier jusqu’à son décès  |
| Entreprise |  | 01/2019 | Ricelle Armande Tueguen | Superviseur comptable  | United Hydrocarbon | F | Régulier   |
| Entreprise |  | 2019 | Oscar Deffosso | Directeur juridique et fiscal | Consortium Glencore | M | Non régulier |
| Entreprise |  | 02/2019 | Laoudomaye Amigo | Chef de section comptabilité  | CNPCI | M | Régulier   |
| Entreprise |  | 2021 | Soumaine Taguina | Conseiller technique de DG SHT | SHT | M  | Nouveau dans la période examinée  |
| Entreprise |  | 11/2019 | Djimadoum Nambatingar | Directeur des recherches | SONAMIG | M | Régulier   |
| Entreprise |  | 08/2021 | Djadda Abakar SIDICK | Chef comptable à la SOTEC/DAF par intérim | SOTEC | M  | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Me Bangah Yengding Nathan |  | UST | M | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Frederick Brahidil Deba |  | APAD | M | Régulier jusqu’à son décès  |
| Société Civile |  | 01/2019 | Clarisse Nehoudamadji Nailar |  | CELIAF | F | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Mekombe Therese |  | AFJT | F | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Nodjitoloum Salomon |  | ACAT | M | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Nadjirambaye Maxime  |  | SWISSAID | M  | Régulier   |
| Société Civile |  | 01/2019 | Nadji Nelambaye |  | CPPL | M  | Régulier   |

***2.* Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c’est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Collège | Nom du membre precedent | A cessé d’être membre du GMP le (MM/AA) | Raison | Remplacé par |
| Gouvernement | Biroué Wassi Kaibaina | 03/2021 | Décédé | Salibou Garba |
| Gouvernement | Salibou Garba | 06/2021 | Dissolution du Parlement | En cours de remplacement |
| Gouvernement | Blade Maurice  | 11/2021 | Retraité | Moussa Younous Angou |
| Gouvernement | Boukar Michel | 01/2019 | Appelé à une autre fonction | Aziza Albachir |
| Gouvernement | Aziza Albachir | 01/2019 | Appelé à une autre fonction | Mahamat Hamid Koua |
| Gouvernement | Mahamat Hamid Koua | 06/2020 | Appelé à une autre fonction | Oumar Torbo Djarma |
| Gouvernement | Oumar Torbo Djarma | 02/2022 | Appelé à une autre fonction | Djerassem Le Bemadjiel |
| Entreprises | Ali Djadda Kampard | 05/2021 | Nommé Membre du Gouvernement | Djadda Abakar Sidick |
| Entreprises | Yolla Aguenadé Zongre | 05/2021 | Décédé | En cours de remplacement |
| Entreprises | Franck Beaussaert | 2019 | Remplacé | Oscar deffosso |
| Entreprises | Zheng Xuping | 01/2019 | Remplace | Amigo laoudomaye |
| Entreprises | Mahamat Tahir Mahamat | 01/2019 | Remplace | Mahamat Bourdjo |
| Entreprises | Mahamat Bourdjo | 11/2021 | Retraité | Soumaine Teguina |
| société Civile | Frederick Brahidil Deba | 01/2022 | Décédé | En cours de remplacement |

**3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d’indiquer qui en sont les membres.**

|  |
| --- |
|  Trois (03) comités ont été mis en place par le GMP :1) Arrêté N°14/PR/MPM/HCN/CSTP/2021, Portant mise en place d’un Comité adhoc chargé de suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le HCN. <https://itie-chad.org/arrete-n-portant-mise-en-place-du-comite-adhoc/>Mission du Comité:- Compléter les informations manquantes des Entités Etatiques citées dans le Rapport ITIE-Tchad 2018 ;- Sensibiliser les Entreprises retenues dans l’étude de cadrage 2018, 2019 et 2020 à divulguer les informations relatives aux dépenses sociales et environnementales ;- Trouver en collaboration avec la Cour des Comptes un mécanisme pérenne de fiabilisation des données des Entités Etatiques.Composition :**Président :** Abdoulaye Souleyman, Conseiller du Ministre, SGG (Etat)**Vice Président :** Madjirambaye Maxime, Représentant (OSC)**Rapporteur;** Secrétariat Technique PermanentMembres :* Adoum Mahamat Adoum Directeur Général du Ministère du Pétrole et de l’Énergie (Etat)
* Djedouboum Emmaneul Ambroise Directeur Général Technique des Mines du Ministère des Mines (Etat)
* Djimadoum Nambatingar Directeur de Recherches Géologiques et d'Exploitation Minière de la Société Nationale Mines et de la Géologie (SONAMIG) (entreprise)
* Mme Népidée Dossoum Popée, Conseillère à la Cour des Comptes (Etat)

2) Arrêté N°044/PR/MPME/HCN/CSTP/2020, Portant création d’un Comité de Suivi des Mesures Correctives et des Recommandations issues des Rapports ITIE pour le compte de la prochaine validation du Tchad : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/ARRETE-044-PR-MPME-HCN-2020.pdf> Mission :* Suivre l’évolution des recommandations issues des rapports ITIE et des mesures correctives contenues dans le rapport de validation du Tchad;
* Assurer le relais de la diffusion des programmes ITIE-Tchad auprès des Institutions Étatiques, des Entreprises et des Organisations des Sociétés Civiles;
* Rendre compte des conclusions de ses travaux au Haut Comité National et répondre aux attentes du Secrétariat International

Composition :* Président : MOUTAYE ALI HAMIT (Etat)
* Vice-président : ABDOULAYE SOULEYMAN (Etat)
* Rapporteurs : Secrétariat Technique Permanent

Membres :* Mme MEKOMBE THERESE: (Association des Femmes Juriste) (OSC)
* NADJIRAMBAYE MAXIME: (SWISSAID) (OSC)
* MAHAMAT BOURDJO SHT (entreprise)
* LAOUDOMAYE AMIGO: CNPCIC (entreprise)
* DJIMADOUM NAMBATINGAR: SONAMIG (entreprise)
* DJEDOUBOUM EMMANUEL AMBROISE: MMG (Etat)
* ADOUM MAHAMAT ADOUM: MPE (Etat)

3) Arrêté N°003/PCMT/PMT/MPE/HCN/CSTP/2022 du 16 mars 2022 portant création d’un comité chargé du suivi des mesures correctives issues de la validation de 2018 et la relecture des recommandations des rapports ITIE. <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Arrete-N%C2%B0003-du-16-mars-22-Creation-Comite-charge-de-Relcture-des-recommandations-et-mesures-correctives-des-rapports-2018-2019-1.pdf>Mission du Comité :* Recenser tous les manquements constatés dans les rapports ITIE 2018-2019;
* Apporter des solutions aux recommandations et aux mesures correctives issues desdits rapports;
* Evaluer l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE pour la prochaine validation du Tchad.

**Composition****Président :** ADOUM MAHAMAT ADOUM (Etat)**Vice-président** : NADJIRAMBAYE MAXIME: (SWISSAID) (OSC)**Membres:** * Abdoulaye Souleyman, Conseiller du Ministre, SGG (Etat)
* Mme Népidée Dossoum Popée, Conseillère à la Cour des Comptes (Etat)
* Djedouboum Emmanuel Ambroise: Directeur Général du Ministère des Mines et la Géologie
* Djimadoum Nambatingar: Directeur Technique à la SONAMIG (entreprise)
* Dr Hamid Ali Moutaye: Conseiller à la Primature (Etat)
* Rimtebaye Nassingar: Directeur des Etudes et des Projets du Ministère de Commerce et des Industries (Etat)
* Soumaïne Teguina : Conseiller du Directeur Général de la SHT (entreprise)

**Rapporteurs :** * Secrétariat Technique Permanent
 |
|  |

## Termes de Référence et pratiques du GMP

**4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l’Exigence 1.4.b.**

|  |
| --- |
| 1. **Décret N°**1637/PR/MPE/2018,Portant Institution du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi de l’ITIE au Tchad tient lieu de Termes de Reference

 <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf>N.B : ce décret tient lieu de Termes de Référence du GMP |

|  |
| --- |
| **Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)** |
| Décret N° 1637/PR/MPE/2018 , Portant Institution du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi de l’ITIE au Tchad  <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf> | ***Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « décret Présidentiel »****DécretN°1637/PR/MPE/2018 du 03 Octobre »* | ***Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.***La pratique est décrite dans les articles suivants du décret*:**Art 5 : Le HCN veille à la mise en œuvre de la Norme ITIE et à la publication régulière de tous les revenus tirés de l’exploration et exploitation des Industries Extractives, ainsi que de tous les paiements de quelque nature que ce soit versés à l’Etat par les Sociétés Pétrolières, Gazières, et les sociétés des mines et de carrières.****Art. 14****: le HCN se réunit en session ordinaire 4 fois par an et également en sessions extraordinaires ou consultation à domicile (contexte COVID 19).* |
| **Rôle, responsabilités et droits du GMP** |
| **Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres**.Le rôle du HCN est décrit dans l’Art. 6 des attributions du HCN du Décret N°1637/PR/MPE/2018 , Portant Institution du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi de l’ITIE au Tchad<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf> | ***[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel »****Décret N°1637/PR/MPE/2018 du 03 Octobre* | *[****Les rôles, responsabilités et droits ont-ils été respectés dans la pratique ?]****Les attributions du HCN décrites à l’article N°6 sont respectées. Voir les* <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2018.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2019.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-rendus-et-PV-2020-1.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2021.pdf> |
| **Respect du code de conduite de l’Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d’intérêt.** |  | ***[Le code de conduite a-t-il été respecté dans la pratique ? Si des conflits d’intérêt sont apparus, comment ont-ils été traités ? ]****oui le code de conduite a été respecté, le HCN n’a pas encore rencontré de cas de conflit d’intérêt.* |
| **Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre​** |
| Adoption des plans de travail annuels. | *[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel N°1637 »]*  | ***[Le GMP a-t-il adopté le dernier plan de travail ? Le cas échéant à quelle date ?]***Le PTA a été adopté le 24/03/2022Voir PV d’adoption <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/PV-de-la-session-extraord-du-24-mars-2022.pdf> |
| Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l’Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.  |  | *Oui le HCN supervise tous les processus et engagements de validation , y compris l’adoption des TDRs de l’Administrateur Indépendant et les Rapports* ***Le cas échéant à quelle date ?]*** *Voir le lien du compte rendu des réunions;*<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2018.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2019.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-rendus-et-PV-2020-1.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2021.pdf>PV de la session Extraodinaire du rapport 2019 du 10 Mars 2022 <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/PV-de-la-session-extraordi-du-10-mars-2022.pdf> |
| **Règles et procédures pour la gouvernance interne** |
| Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collège traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d’évoquer des questions. | ***[par ex. « TDR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel»]*** | ***[Tous les membres du GMP ont-ils eu la possibilité dans la pratique de présenter des points pour discussion ?****Oui tous les membres du GMP ont la possibilité de présenter des points pour discussion en toute liberté. Voir l’exemple de la réunion relative aux discussions sur l’Ordonnance N°023 portant régime des Associations.* |
| Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants | *Art. 23 du Décret 1637**Indique que : « les parties prenantes désignent leurs représentants au HCN dans les 15 jours après publication du décret. »* | ***[Indiquer la pratique dans la Partie I et dans les questionnaires spécifiques à chaque collège.]****En référence au décret N°1637, le STP envoie des correspondances aux responsables des Entités concernées pour la désignation ou le remplacement de leurs représentants .* *Pour les OSC, la désignation se fait par vote en leur sein.* |
| **Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et le quorum** | Art 16 du Décret N°1637précise que « les décisions du HCN sont prises par voie de consensus et en cas de vote à la majorité simple. » « Le HCN peut adopter des documents en ligne par voie de non objection à un document envoyé par courriel du STP » | *[****Les procédures de prise de décisions ont-elles été suivies dans la pratique ? Le GMP a-t-il voté certaines décisions?]****Les décisions du HCN sont prises en privilégiant le consensus.*  |
| **Durée du mandat du GMP** | Les membres du HCN sont nommés pour un mandat de deux ans renouvelables à l’exception de ceux qui siègent au nom des institutions publiques ès qualité. *Voir l’article N°23 du décret N° 1637 .* | ***[Les dispositions sur la durée du mandat des membres du GMP ont-elles été respectées dans la pratique ?]****Oui, mais compte tenu du contexte actuel (la crise sanitaire, l’insécurité et la période de Transition) le renouvellement concernant les OSC se fera ultérieurement.*  |
| **Indemnités journalières** | Frais de session  | *Les membres du HCN ne bénéficient pas des Indemnités journalières mais des frais de participation aux sessions leur sont versés trimestriellement à hauteur de 300 000 Fcfa/pers* ***[Pendant la période quel est le montant total versé ?]***  L’Arrêté fixant les frais de session :.<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/ARRETE-045-PR-MPME-HCN-CSTP-2020-FRAIS-DES-SESSION-HCN.pdf> |
| **Fréquence des réunions** |  | *Le HCN se réunit Ordinairement chaque trimestre, soit 4 fois l’an, et peut se réunir en extraordinaire ou par des consultations à domicile en cas de nécessité.*  |
| Convocation à l’avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents |  | *les réunions du HCN sont convoquées à l’avance une semaine ouvrable avec les documents y afférents Voir décret 1637* |
| **Rédaction de procès-verbaux** | PV et Comptes rendus | Les procès-verbaux et les comptes des réunions :<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2018.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2019.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-rendus-et-PV-2020-1.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2021.pdf>PV de la Session Extraordinaire d’adoption des documents de validation du 24 Mars 2022 <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/PV-de-la-session-extraord-du-24-mars-2022.pdf> |
| **Autres aspects couverts dans les TDR que le GMP souhaite souligner** |
|  |  |  |

**5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l’Exigence 1.4.b de l’ITIE.**

|  |
| --- |
| Le 03 Octobre 2018 date de publication du Décret N°1637/PR/MPE/2018 , Portant Institution du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi de l’ITIE au Tchad <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf> |

**6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.**

## Réunions du GMP et procès-verbaux

**7. Merci d’indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.**

|  |
| --- |
| **Les liens des PV et comptes rendus .**<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2018.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2019.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-rendus-et-PV-2020-1.pdf><https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2021.pdf> |

## Adoption par le GMP

**8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.**

|  |
| --- |
| Le formulaire a été adopté le 24/03/2022PV de la Session Extraordinaire du 24 Mars 2022 d’adoption des documents de validation <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/PV-de-la-session-extraord-du-24-mars-2022.pdf> |

Partie II : Participation du gouvernement

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE de 2018 à 2022. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation (**xx@eiti.org**) soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

**1. Exemples de déclarations ou d’actions en soutien à l’ITIE et/ou à des questions relevant du champ d’application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d’Etat.**

|  |
| --- |
| * Communiqué N°482/PR/PM/MPE/HCN/CSTP/18 portant sur la Politique de Publication des Informations sur les Contrats et Licences dans le secteur Pétrolier en date du 25//05/2018: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Communique-N%C2%B00482-portant-sur-la-publication-des-Informations-sur-les-Contrats-1.pdf>
* Décret N°1838/PR/MPME/2019 portant Politique de Publication des Informations dans le secteur extractif du 08/11/2019 <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Decret-1838-Politique-de-Publication-des-Informations-dans-les-.pdf>
* Une Note d’information au public N°1017/PR/MPME/DG/2019 du 08/11/2019 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans le secteur extractif: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Note-dInformation-N%C2%B01017-du.pdf>
* La politique minière du Gouvernement du 03/08/2017: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/POLITIQUE-MINIERE-DU-TCHAD.pdf>
* Décret N° 2085/PR/MPME/2019 portant adoption de la politique minière au Tchad en date du 30/12/2019: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/DECRET-2085-Adoption-de-la-Politique-Miniere-Td.pdf>
* Ordonnance N°002/PR/2018 du 09/02/2018 portant Création de la Société Nationale des Mines et de la Géologie (SONAMIG) : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Ordonnance-002-PR-2018-du-09-02-2018-portant-Creation-de-la-SONAMIG.pdf>
* Décret N°0097/PR/2020 portant rectificatif au Décret N°0868/PR/2018 du 25 juin 2018 portant modification du décret N°1562/PR/2018 du 10 septembre 2018, portant Statuts de la SONAMIG :   <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/LES-DECRETS-N%C2%B0-0097-0868-1562-PORTANT-STATUTS-DE-LA-SONAMIG.pdf>
* Décret N°2086/PR/MPME/2019 portant adoption du Programme d’Appui au Développement du Secteur Minier au Tchad (PADSMT) 2020-2023 du 30/12/2019 : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/DECRET-2086-PADSMT.pdf>
* Décret N° 2087/PR/MPME/2019 fixant modalités d’application de l’Ordonnance N°004/PR/2018 du 21/02/2018 portant Code Minier en République du Tchad: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/DECRET-2087-Application-Code-Minier-Td.pdf>
* Décret N°0765/PR/MMDICPSP/2019 du 16 mai 2019 portant création du Comptoir National de l’Or et des Métaux Précieux (CNOMP) : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Decret-0765-PR-MMDICPSP-portant-creation-dun-CNOMP.pdf>
* Projet de mise en place d’un cadastre minier dynamique: PTA 2021, Document de projet et décret portant organigramme :

<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/PTA-2021-et-doc-de-projet-du-cadastre-minier.pdf> <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/DECRET-N%C2%B02582-2020-Portant-Organigramme-du-Ministere-du-Petrole-et-des-Mines-1-1.pdf>* Guide de la Cour des Comptes pour la certification des données ITIE : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Guide-attestation-declarations-de-revenus_ITIE_Version-exposition-2-1.pdf>
* Lettre N° 944/PR/MPM/HCN/CSTP /2020 de mise en œuvre des recommandations issues du rapport de validation ITIE Tchad du 08 mai 2018. Comptes <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Lettre-944-PR-MPM-HCN-CSTP-2020-Mesure-corrective-de-la-mise-en-oeuvre-et-Reponse-de-la-Cour-des-Comptes.pdf>
* Arrêté N°108 Portant création de la cellule du Trésor <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/ARRETE-N%C2%B0-108-PORTANT-TRANSFERT-DE-PERMIS-DE-RECHERCHE-D-OR-A-AFRIQ-COMMERC-GENER.pdf>
* Communiqué du Ministre du Pétrole et Energie en date de 2022: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/01/Communique-invitant-le-public-a-consulter-le-site-ITIE.pdf>
 |

**2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.**

|  |
| --- |
| **Djerassem Le Bemadjiel** , Ministre du Pétrole et de l’Energie, Président du Haut Comité National |

**3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de l’ancienneté et de la diversité de la représentation.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement. | Pratique pendant la période examinée |
| * Décret 1637/PR/MPE/2018 , portant Institution du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi de l’ITIE au Tchad en date du 03/10/2018 : ITIE <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf>

Arrêté N°008/PR/MPE/HCN/2019 portant désignation des membres du HCN ITIE-Tchad en date du 07 janvier 2019: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Arrete-N%C2%B0008-du-07-01-2019-portant-designation-des-membres-du-HCN-ITIE.pdf> | *Art. 23 du Décret 1637**Précise que « les parties prenantes désignent leurs représentants au HCN dans les 15 jours après publication du décret. »**La nomination des membres est formalisée par un arrêté du Ministre en Charge des Hydrocarbures.**En référence au décret 1637 le STP envoie des correspondances aux responsables des Entités concernées pour la désignation ou le remplacement de leurs représentants.*Exemple lettre de désignation Etat <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Exemple-lettre-de-designation-Etat.pdf> |

**4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement | Pratique pendant la période examinée |
| Le décret de mise en œuvre n’a pas une disposition qui prévoit la procédure de remplacement en cas de vacance de poste. | Si le poste est vacant, le STP adresse des lettres à la signature du Ministre à l’Institution concernée pour la désignation de son représentant.Exemple désignation de membre du Gvt remplacé <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Exemple-designation-de-membre-du-Gvt-remplace.pdf> |

**5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l’ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.**

|  |
| --- |
| **SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE l’ITIE**1. **Subvention annuelle nette reçue de l’Etat :**

 **Prévision (FCFA) Reçu du Trésor (FCFA) Taux (%) de recouvrement*** 2018 : 814 351 915 306 050 629 37,57
* 2019 : 461 577 193 252 348 275 54,67
* 2020 : 400 166 173 216 708 614 54,15
* 2021 : 415 450 235 289 010 193 69,57
* 2022 : 200 000 000
1. **Soutien de partenaires à la mise en œuvre de l’ITIE pour les activités du plan de travail au compte de l’Etat**

 * **Banque Mondiale (FCFA) géré par le PAMFIP (programme du MFB)**

 Prévision (FCFA) Activités réalisées Taux (%) de recouvrement* 2018 : 0 0 0
* 2019 : 0 0 0
* 2020 : 175 000 000 (4 études 100%

2021 : 175 000 000 réalisées) * **Union Européenne (FCFA) géré par le PAON (Programme d’Appui à l’Ordonnateur National : Ministère de Plan)**

 Prévision (FCFA) Reçu par le prestataire (FCFA) Taux (%) de recouvrement* 2018 : 0 0 0
* 2019 : 0 0 0
* 2020 : 162 749 895 0 0
* 2021 : 57 796 775 54 593 615 94,46
 |

**6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l’ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.**

|  |
| --- |
| * Lettre N°0856/PR/MPM/HCN/CSTP/2020 du 11/09/2020 du Ministre du Pétrole et des Mines , Président du HCN au Ministre de l’Administration du Territoire et des Collectivités Autonomes relative à la révision des certaines dispositions de l’Ordonnance N°023/PR/2018 qui restreignent certaines activités des OSC : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Lettre-0856-PR-MPM-HCN-CSTP2020-du-11-09-2020.pdf>
* Lettre de réponse N°268/PR/MATCA/DGM/DAPEC/SAC/2020 du 22 Octobre 2020 du Ministre de l’Administration du Territoire et des Collectivités Autonomes relative à la révision des dispositions de l’Ordonnance N° 023 : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Lettre-de-reponse-268-PR-MATCA-DGM-DAPECSAC2020-du-22-Octobre-2020.pdf>
* Décret 1637/PR/MPE/2018 , portant Institution du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi de l’ITIE au Tchad en date du 03/10/2018 : ITIE <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf>
* Décret N°1838/PR/MPME/2019 portant Politique de Publication des Informations dans le secteur extractif du 08/11/2019: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Decret-1838-Politique-de-Publication-des-Informations-dans-les-.pdf>
* Engagement de l’Etat N°0335/PR/PM/MPE/CAB/2018 du 20/03/2018 portant mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives à Monsieur le Président du Conseil d’Administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (Oslo, Norvège) : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Lettre-d-engagement-N%C2%B00335-ITIE-Tchad.pdf>
 |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| Dans le cadre des activités de trois comités cités ci haut, trois membres de ces Comités sont désignés pour mener les activités de plaidoyer auprès du Collège du Gouvernement (Direction Générale du Ministère des Finances, Direction Générale des Services des Douanes et des Droits Indirects, Direction Générale des Services des Impôts, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et la Cour des Comptes . | Des correspondances, des mails et des appels téléphoniques sont envoyées pour les prises de contact | Activités de plaidoyer Voir le rapport de comité : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final-du-Comit%C3%A9-Adhoc-V-17-Ao%C3%BBt-2021-OUMAR.docx>  |

1. **Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**
2. Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
3. Le dernier examen annuel des résultats et impacts
4. examen des observation du SI

|  |
| --- |
| a /Le STP envoie le projet à tous les membres du GMP au sens large. Ceux-ci se réunissent pour examen et adoption au cours des sessions. b/ Le Rapport quadriennal des activités (2018 à 2021) a été adopté le 24/03/2022. Voir PV d’adoption.c/ Le collège du Gouvernement au sens large a examiné les observation du SI . Compte rendu de la réunion : Le Compte Rendu du GVT 140322 est déjà fixé sous ce lien 1     <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/COMPTE-RENDU-COLLEGE-Gvt-DU-14032022.pdf>  |

## Utilisation des données

**5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

|  |
| --- |
| * Communiqué N°01/PCMT/PMT/MPE/HCN-ITIE/CSTP/2022 du 10 Janvier 2022 relatif à la publication des contrats: <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/01/Communique-invitant-le-public-a-consulter-le-site-ITIE.pdf>
* **Articles de presse:**

 Coupures de Presses 2017 - 2018 <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Coupures-de-Presse-2017-et-18-2.pdf> Info Tchad et Observateur <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Coupures-de-presse-Info-et-lObs-1.pdf>Engagement de publication Lettre N°0335/PR/PM/MPE/CAB/2018 du 10/01/2018 portant mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives à Monsieur le Président du Conseil d’Administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (Oslo, Norvège) : <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf> |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Annexe pour la fiche de la transparence** |
| Secteur | Exigences | **liens** |
| Secteur minier | Exigence 2.2  | Arrêté N°108, Portant Transfert des Permis de recherches <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/ARRETE-N%C2%B0-108-PORTANT-TRANSFERT-DE-PERMIS-DE-RECHERCHE-D-OR-A-AFRIQ-COMMERC-GENER.pdf>Arrêté N°185 Portant Transfert Autorisation SCHL <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Arrete-N%C2%B0-185-Portant-transfert-Autorisation-octroye-a-SCHL.pdf>Transfert autorisation <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Transfert-au-torisation-Exploitation-de-SNER.pdf>Lettre d’affirmation N° 191 PCMT PMT MMG SG DGTM 22 du MMG <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Lettre-daffirmation-N%C2%B0-191-PCMT-PMT-MMG-SG-DGTM-22-du-MMG-1.pdf> |
|  | Situation Générale des titres miniers <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/SITUATION-GENERALE-DES-TITRES-MINIERS-SOCIETES-AYANT-DES-CONVENTIONS-1.pdf> |
| Secteur pétrolier | Exigence 2.2 | Lettre d affirmation N° 254 PCMT PMT MPE DGM 22 du MPE <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Lettre-daffirmation-N%C2%B0-254-PCMT-PMT-MPE-DGM-22-du-MPE.pdf> |

## Signataires

**6. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultative) |
| Djerassem Le Bemadjiel | 62 37 83 33jerassem@yahoo.fr | 14/03/2022 |  |
| Boukar Michel  | 66 29 26 01 / 99 91 19 06Boukar\_m@yahoo.fr | 14/03/2022 |  |
| Adoum Mahamat Adoum | 66 26 94 25 / 99 77 55 18adoumah@gmail.com | 14/03/2022 |  |
| Abdoulaye Souleyman Bechir | 66 29 43 99souley.abdoulaye@yahoo.fr | 14/03/2022 |  |
| Nepidé Dossoum Popée | 66 27 57 92nepidepopee@yahoo.fr | 14/03/2022 |  |
| Djedouboum Emmanuel Ambroise | 66 02 57 34 / 99 23 89 38djed\_emma@yahoo.frambroisedjed@gmail.com | 14/03/2022 |  |
| Moussa Angou Younous | 66 42 12 30 / 99 42 12 30moussa\_younous2003@yahoo.fr | 14/03/2022 |  |
| Mbainodoum Désire  | 66 25 09 38bedjondo@yahoo.fr | 14/03/2022 |  |
|  |  |  |  |

“’’’’’’’’’’’’’”’’’’”””””””””””””””’’’’’’’’’’’’’’’’’’’”’””’”’’’’’’’’”’””’”’’”’”’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’’”’’’’

Partie III : Participation des entreprises

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du 2018 à Avril 2022\_]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation (**xx@eiti.org**) soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

Nominations au GMP

**1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de la diversité de la représentation.**

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s’agir de l’invitation à participer au GMP, d’une liste d’organisations ou d’individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises. | Pratique pendant la période examinée |
| Les représentants des Entreprises Extractives sont désignés au niveau de leurs services respectifs sur la base des dispositions prévues dans le Décret 1637 de 2018. Le Ministre de tutelle prend ensuite un Arrêté pour entériner les personnes désignées par leurs services respectifs. En cas d’indisponibilité d’un représentant, le STP saisit son service qui procède à son remplacement par décision ou procédure interne qui sera ensuite notifiée au STP/ITIE-Tchad. | Arrêté N°008 Portant désignation des membres HCN <https://itie-chad.org/arrete-n008-designation-des-membres-du-hcn/>Annexes /Lettres du Président HCN aux Entreprises extractives pour désigner leurs représentants. Exemple <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Exemple-lettre-de-designation-du-membre-Entrep.pdf> |

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises | Pratique pendant la période examinée |
| En cas de constat d’indisponibilité (retraite, nomination à un autre poste, décès...) d’un membre, le STP le fait notifier au service d’origine de ce dernier pour solliciter un remplaçant.  | Annexes/Lettres du STP aux Entreprises extractives concernées pour désigner leurs représentants.Exemple de remplacement entreprise<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Exemple-de-remplacement-entreprise.pdf> |

Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d’emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| **Association des Opérateurs Pétroliers du Tchad** | Les opérateurs pétroliers notamment la SHT qui défend les intérêts du Tchad, dans leur effort pour contribuer au développement social et économique, les décideurs et les exécutants adoptent dans leur politique, entre autres, les diverses stratégies de contenu local. les plus communes étant l’emploi, le développement des compétences et la participation de l’Industrie Nationale.Les communications à travers les échanges de correspondances avec les sociétés pétrolières Procès-Verbaux des Conseils d’Administration de l’Association des Pétroliers (cf. Annexe): 1. <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/courrier-AOPT-vs-UHCL.pdf>
2. <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/PV_CA_AOPT_11092018.docx>
3. <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/PV_CA_AOPT_21062019.docx>
4. <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/2021-AOPT-General-Assembly.pdf>
 | Le Point Focal M. GOTRAM NGARABAYE (Tél. 98983289) assure le rôle de «Trait d’Union» entre les sociétés pétrolières |

**4.** **Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

 a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

 b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

 c) La participation des entreprises à fournir dr donner des données pour fiabiliser les

 données de l’Etat dans le rapport assoupli

|  |
| --- |
| Dans la pratique, les contributions du collège sont effectives en interne dans chaque institution. Par contre, dans le sens large, elles ne sont pas encore effectives dans le secteur minier. Il faut souligner que le Collège des entreprises n’a pas encore mené un tel exercice. Mais à l’avenir, le Collège s’attèlera à rendre effective la contribution du collège au sens large, notamment la mise à disposition systématique des données fiables et complètes. Récemment, les entreprises ont réagi promptement à la demande du Ministre, Président du HCN en fournissant des données pour fiabiliser les informations reçues par l’Administrateur Indépendant en provenance de l’Etat. Pour ce rapport dont les données sont déclarées de manière unilatérale de l’Etat, quelques entreprises sont sollicitées à participer. Voir un exemple d’une correspondance du Ministre avec un exemple d’une réponse Exemple lettres du MPE aux entreprises pour certaines données clés <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Exampls-lettres-du-MPE-aux-entrep-pour-certaines-donnees-cles.pdf> Exemple réponse des entreprises aux lettres du MPE <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Example-reponse-des-entrep-aux-lettres-du-MPE.pdf> |

Utilisation des données

**5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

|  |
| --- |
| Avant 2018 et durant les précédentes périodes de validation, les représentants des entreprises participaient à la communication, aux campagnes de dissémination ou à l’utilisation des données de l’ITIE. Toutefois, les difficultés financières n’ont pas permis de mener pleinement ces activités pendant cette période de validation. Le contexte sanitaire COVID -19, les perturbations liées au départ de ESSO, l’arrêt de production de GLENCORE n’ont pas facilité les choses. |

Obstacles à la participation

**6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l’ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l’équipe de Validation (****xxx@eiti.org****) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s’ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.**

|  |
| --- |
| A part les difficultés citées ci-haut, les Représentants des Entreprises n’ont pas rencontré des obstacles à leur participation à l’ITIE. |

Signataires

**7. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cfas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| DJADDA ABAKAR SEDICK(SOTEC) | 66328906/99328906tjadda@sotec-tchad.com | 13/01/2022 |  |
| DJEDOUBOUYOMGOTO LAODOMAYE(CNPCIC) | 66292269/99479708Ladomaye.amigo@cnpcic.com | 13/01/2022 |  |
| OSCARD DEFFOSSO(GLENCORE EXPLORATION PRODUCTION ) | 95 95 04 36OscardEstaing.Deffosso@glencore.com | 13/01/2022 |  |
| DJIMADOUM NAMBATINGAR(SONAMIG) | 66244393/90182938nambating@gmail.com | 13/01/2022 |  |
| RICELLE ARMANDE TUEGUEN(UNITED HYDROCARBON) | 63074207/90084336Ricelle.tueguen@delonexenergy.com | 13/01/2022 |  |
| SOUMAÏNE TAGUINA(SHT) | 66296190staguina@gmail.com | 13/01/2022 |  |

#

# Partie IV : Participation de la société civile

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du\_au\_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation (**xx@eiti.org**) soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires*

## Nominations au GMP

**1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de la diversité de la représentation.**

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s’agir de l’invitation à participer au GMP, d’une liste d’organisations ou d’individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile. | Pratique pendant la période examinée |
| La procédure a commencé par un travail d’identification sans limite des organisations de la société civile intervenant dans les domaines de la promotion de la bonne gouvernance et de la consolidation d’un Etat de droit au Tchad réalisé à la demande du Secrétariat Technique Permanant de l’ITIE sur financement Banque Mondiale. Des notes d’information et d’invitation ont été adressées à toutes les organisations identifiées. Une première réunion organisée en date de 23 avril 2018 au siège de l’ITIE Tchad a permis d’expliquer les enjeux de la mise en œuvre de l’ITIE et les modalités de désignation des membres des différents Collèges notamment, celui de la société civile. <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/03/Annonce-identification-OSC.pdf>A l’issu des échanges, les participants et participantes ont convenu d’organiser l’élection des membres par domaine d’intervention et/ou types d’organisations. C’est ainsi que quatre regroupements sont définis :1. Les organisations des femmes ;
2. Les organisations des jeunes ;
3. Les organisations de défense des droits de l’Homme ;
4. Les ONG internationales.

Les élections ont été préparées et organisées sous la facilité/supervision du STP-ITIE pour les représentants de chaque groupement.Les procès-verbaux d’élection désignant les membres élus par leurs paires ont été transmis au STP-ITIE pour servir de base à une proposition d’un arrête de nomination soumis à la signature du Président du HCN-ITIE.La coordination des activités du Collège de la société civile est organisée par la Coalition Tchadienne Publiez-Ce-Que-Vous-Payez (PCQVP) dont la présidence et la vice-présidence sont actuellement assurées respectivement par l’Association des Femmes Juristes au Tchad (AFJT) et l’Action de Partenariat pour l’Appui au Développement (APAD), toutes deux membres du HCN. Par ailleurs, SWISSAID membre du Collège, apporte un appui technique et un accompagnement au Collège dans la réalisation de certaines activités.Aussi, avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Collège a activement participé aux différents mécanismes de travail adaptés à la crise notamment, à travers la mise en place du Comité ad-hoc.Compte Rendu 2018 OSC <https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2021/12/Comptes-Rendus-2018.pdf> | 1. Convocation des responsables des organisations identifiées ;
2. Tenues des réunions par groupes d’organisations ;
3. Organisation des élections ;
4. Proposition d’un arrêté de nomination des membres du HCN-ITIE ;
5. Réunion de présentation et de prise de contact avec les membres du HCN-ITIE nommés.
 |

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile | Pratique pendant la période examinée |
| Les représentants sont élus par leurs paires conformément au Décret 1637, Art. 23<https://itie-chad.org/wp-content/uploads/2022/04/Decret-N%C2%B01637-Portant-institution-de-mecanisme-de-mise-en-oeuvre-et-de-suivi-de-lITIE-1-3.pdf> | * Il n’y a pas eu de remplacement des membres. Toutefois, le Collège de la société civile a enregistré en février 2022 un décès d’un de ces membres. Le STP-ITIE a été informé de la nouvelle et la procédure de son remplacement est en cours.
* Toutefois, en 2022, les communautés à travers leurs organisations locales, ont saisi le STP-ITIE pour demander le remplacement de leur représentant au sein du HCN-ITIE parce que le concerné ne réside plus dans la zone et n'y est non plus en activité. La requête est en cours de discussion pour suite à donner.
 |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d’emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| Après la mise en place du Collège de la société civile, les membres ont convenu que la coordination du Collège soit assurée par la Coalition tchadienne PCQVP. Pour cela, il fallait redynamiser cette plateforme pour la rendre plus apte à assumer cette fonction.SWISSAID étant membre, a entrepris avec le bureau de la Coalition plusieurs actions de restructuration et de renforcement des capacités. Au niveau national, il était question de rétablir la chaine de plaidoyer de la société civile dans le secteur des industries extractives aux niveaux local, provincial, national et international. | 1. Réalisation d’un diagnostic de la Coalition tchadienne PCQVP ;
2. Internalisation de la Vision de la Coalition internationale PCQVP  (Voir Annexes);
3. Elaboration d’un plan d’action de la Coalition tchadienne PCQVP ;
4. Structuration et renforcement des capacités des Organisations de base (OB) des zones d’exploitation pétrolière ;
5. Restructuration du Réseau des organisation de la société civile du Logone oriental (ROSOC/LOR) ;
6. Elaboration du plan d’action de ROSOC/LOR ;
7. Mise en réseau des OB, ROSOC/LOR et la Coalition tchadienne PCQVP
 | 1. Communication et échange avec la Coalition Internationale PWYP sur les activités de la Coalition tchadienne PWYP ;
2. Suivi des activités des compagnies ;
3. Réalisation des études sur la gestion des transferts infranationaux (5% de Doba) et l’analyse de la Loi 002 portant gestion des revenus pétroliers au Tchad ;
4. Réalisation des émissions radiodiffusées sur les impacts des activités des compagnies sur la population ;
5. Organisation des journées d’information publiques sur activités extractives au Tchad ;
6. Organisation des journées d’information publiques sur la gestion des revenus pétroliers au Tchad ;
7. Organisation des sessions de plaidoyer avec les compagnies extractives :
8. Partage des informations sur les impacts des activités extractives sur les populations avec la communauté internationale ;
9. Accueil des missions des avocats, chercheurs et journalistes investiguant sur la situation des communautés riveraines ;
10. Documentation des faits et plaintes des populations contre les compagnies.
 |

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

 b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

|  |
| --- |
| a) L’élaboration du dernier Plan de travail de l’ITIE a été piloté par le STP. La procédure a été participative en collaboration avec le Collège de la Société civile. Le draft du document a fait l’objet d’un large partage avec tous les membres du Collège. Les différentes observations ont été transmises au STP pour leur prise en compte. La version revue a été examinée à nouveau avant son adoption par le GMP lors d’une session ordinaire convoquée à cet effet.Dans les régions productrices du pétrole, le Collège à travers les organisations membres partenaires des organisations de base ont restitué le contenu du Plan au niveau local. Lors de ces sessions, les populations locales ont déploré leur mauvaise représentation au sein du HCN qui n’a pas permis de faire prendre en compte leurs préoccupations dans le Plan de travail.Pour accompagner les actions du Collège dans la mise en œuvre du Plan de travail, les organisations non gouvernementales internationales représentées au sein du HCN, ont à travers leur représentant SWISSAID, traduit dans leur programme les aspects qui nécessitent la participation de la société civile à travers les organisations de base, la plateforme des OSC provinciale et la Coalition tchadienne PCQVP-PCQVG.Cette méthodologie a permis que les priorités du Collège soient prises en compte dans le document final. Toutefois, le Collège de la Société civile déplore le fait que les moyens mobilisés et le contexte sanitaire, politique et sécuritaire n’ont pas permis que toutes ces priorités définies dans le PTA n’aient été mises en œuvre.b) Les examens annuels en cours d’élaboration portent sur les années 2018 - 2021. Le Collège a été consulté à travers ses différents membres pour apprécier les résultats et impacts de la mise en œuvre de l’ITIE au Tchad.  |

Utilisation des données

**5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

|  |
| --- |
| L’utilisation des données de l’ITIE se fait de différentes manières par les membres du Collège notamment, pour justifier la pertinence de leurs projets et activités d’information, de communication, de sensibilisation et de plaidoyer, etc. On citera pour exemples :* la réalisation d’une étude sur l’utilisation des 5% des revenus pétroliers de Doba, par le Réseau des organisations de la société civile du Logone oriental (ROSOC). L’étude a été conduite par un consultant indépendant sur financement de SWISSAID. Il s’agit de Dr REMADJI Hoïnathy. Les données ITIE (rapports annuels) ont été consultés et exploités. Les résultats Des analyses ont été restitués d’abord par le consultant aux membres de la Coalition avant d’être utilisés par ces derniers (ATADER, Caritas Doba, CELIAF, EPOZOP, AJTZP) pour une campagne de communication et de sensibilisation dans les milieux jeunes (Universités de Doba et Moundou) et dans les communautés riveraines aux sites des activités pétrolières ;
* l’organisation d’une journée d’information et de sensibilisation sur le budget de l’Etat et la gestion des revenus pétroliers à l’attention des étudiants des universités de Moundou et Doba. Les données utilisées sont celles issues de la triangulation des données ITIE et celles de gestion locale des 5% des revenus pétroliers. Ces journées ont été organisées dans le chef-lieu de la province du Logone oriental (Doba) par le ROSOC, au chef-lieu du département de la Nya (Bébédjia) par les organisations de base (EPOZOP et AJTZP) et au sein de deux universités (Doba et Moundou) par le ROSOC et les OB (EPOZOP et AJTZP) ;
* la réalisation de l’étude sur la relecture de la Loi 002 portant gestion des revenus pétroliers, en cours par la Coalition PCQVP-PCQVG, Il faut noter que la réalisation de cette étude est inspirée des constats faits par le HCN sur le disfonctionnement dans la répartition des ressources pétrolières conformément aux principes de cette Loi 002. Elle a été financée par SWISSAID et réalisée par un consultant indépendant, un ancien membre de l’ITIE. Il s’agit de Dr MAOUNDONODJI Gilbert. Réalisée en fin d’année 2021, les données de cette étude ne sont pas encore diffusées. L’objectif recherché est l’obtention de la révision et l’harmonisation de la Loi 002/PR/2014 par le Gouvernement.
 |

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l’ITIE, y compris à l’utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l’équipe de Validation (****xxx@eiti.org****) au plus tard à la date de début de la Validation.**

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](https://eiti.org/fr/document/protocole-relatif-participation-societe-civile) que le gouvernement se doit d’assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l’ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d’une description de l’incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l’adhésion à l’ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l’ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d’analyses de rapports ITIE, l’expression de points de vue liés aux activités de l’ITIE et l’expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

|  |  |
| --- | --- |
| Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile | Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants |
| 2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d’exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles. | Le Décret N°1637 de 2018 portant institution du Mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l’Initiative de Transparence dans les industries extractives au Tchad, garantit et protège le travail de tous les membre du HCN. L’article 24 stipule que « les membres du HCN de l’ITIE bénéficient de toutes les protections et facilités nécessaires à la réalisation de leurs missions. Ils ne peuvent être poursuivis pour toutes opinions exprimées dans l’exercice de leurs fonctions ». Dans le cadre de l’ordonnance 023, objet d’une action corrective de la part du Tchad, le Collège a fait l’analyse de cette loi dont les résultats ont été exposés lors de la session du HCN. Il ressort de cette analyse que si le Décret 1637 garantit la protection des membres du Collège, l’Ordonnance 023 cependant, fait peser sur l’ensemble des organisations de la société civile une sorte de l’épée de Damoclès. A cet effet, le Collège a eu des échanges avec le Programme d’Appui à la société civile (PASOC) financé par l’UE et qui a entrepris une réflexion de révision de cette Ordonnance pour prendre en compte les différentes observations faites. Malheureusement, cette réflexion n’a pas prospéré jusque-là.  |
| 2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d’agir librement dans le cadre du processus ITIE. | Le décret N°1637 de 2018 portant institution du Mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l’Initiative de Transparence dans les industries extractives au Tchad, garantit et protège le travail de tous les membre du HCN. L’article 24 stipule que « les membres du HCN de l’ITIE bénéficient de toutes les protections et facilités nécessaires à la réalisation de leurs missions. Ils ne peuvent être poursuivis pour toutes opinions exprimées dans l’exercice de leurs fonctions ».Toutefois, l’Ordonnance 023, fait peser sur l’ensemble des organisations de la société civile une sorte d’épée de Damoclès. Les réseaux au niveau provincial, sont parfois interpelés et/ou rappelés à l’ordre par certaines autorités pour des avis émis sur la gestion des revenus pétroliers ou sur les activités extractives. Ce sont les cas des responsables des OB (EPOZOP et AJTZP) dans la province du Logone oriental. |
| 2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE. | Il n’y a pas de restriction légale de communication entre les responsables de la société civile. La communication constante entre ces organisations a permis de redynamiser la chaîne de plaidoyer dans le secteur extractif mise en veille. Au niveau communautaire, les organisations de base communiquent fortement en réseau sur les activités extractives et partagent les informations avec la plateforme des OSCs provinciales qui à son tour, interagit avec les ONG nationales et internationales représentées au sein du HCN ou non.Ce travail techniquement bien fait à travers notamment, les réseaux sociaux, a permis d’attirer l’attention des ONG et experts nationaux et internationaux sur le comportement des compagnies.Ceci, a eu pour effet, un regain d’intérêt des organisations internationales sur le comportement de Glencore au Tchad. On citera, des prises de contacts de l’ONG britannique RAID spécialisée sur les questions environnementales, du pool d’avocats britanniques réunis au sein de BGMPN, des Journaliste-photographes français et des chercheurs tchadiens. Les organisations de la société civile ont reçu et accompagné les différentes missions de ces institutions et experts.Si avec le pool d’avocats de BGMPN, la plainte qui a été portée au nom des communautés n’a pas été jugée recevable à cause de la faible documentation des preuves rapportées, la requête introduite par l’ONG RAID a été jugée recevable et les discussions sont en cours pour définir les modalités de médiation en faveur des PPA qui suivra. Le travail fait avec les journaliste-photographes a permis de trouver un réalisateur pour la production d’un documentaire sur l’impact des activités de Glencore au Tchad. |
| 2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation du processus ITIE. | La participation de la société civile au processus de mise en œuvre de l’ITIE est effective, active et efficace. Son efficacité dans les apports lors des sessions a permis qu’il soit représenté au sein du Comité ah doc avec le poste de vice-présidence. A ce titre, il a conduit et présidé des missions et/ou avec séances de travail avec la Direction générale du Ministère des Finances et du Budget, la Direction générale des Douanes et des droits indirects et le Comité de gestion des 5% de Koudalwa. C’est le collège le plus actif et constructif lors des sessions du HCN. Les membres sont souvent consultés aussi bien par le STP et le Secrétariat International de l’ITIE pour avis et contribution sur la mise œuvre de l’initiative.A cet titre, les membres du Collège communiquent de façon permanente dans le cadre du réseau mis en place par la Coalition internationale PWVP. Toutefois, il convient de relever que dans la pratique, certains membres du Collège manquent de capacité technique (faute de formation) à optimiser leur participation |
| 2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s’exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l’ITIE contribue au débat public. | A noter que les différentes études réalisées sur les textes et la gestion des revenus pétroliers par la société civile sont inspirées par les résultats des rapports ITIE. Autrement dit, les données ITIE sont à la base de ces études. Les différents consultants s’y sont référés pour faire leurs analyses. Les OSC se sont aussi référées de ces données pour organiser les journées d’information publique aux niveaux provincial et communautaire. Exemples : le non-respect des dispositions de la Loi 002 pour les paiements infrarégionaux et leur gestion, sont les constats des rapports ITIE utilisés par le Collège et qui ont inspirés la réalisation des deux études sur la relecture de la Loi 002 et la gestion des 5% des revenus pétroliers. C’est cette donnée de l’ITIE qui a amené à demander et à obtenir une séance de travail conduite par le représentant du Collège avec la Direction Générale des Finances et du Budget  |

Signataires

**7. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| NADJIRAMBAYE NELNGAR Maxime | n.nadjirambaye@swissaidtchad.org+235 66302728 / 90894444 | 05/01/2022 |  |
| Frédéric BRAHIDIL DEBA | debafrederic@gmail.com+235 66683590 / 93 86 25 00 | 05/01/2022 |  |
| NODJITOLOUM Salomon | nodjitoloumsalomon@gmail.com+235 66 28 93 20 | 05/01/2022 |  |
| BANGAH YENGDING Nathan | bangahynathan@gmail.com+235 66 28 23 80 | 05/01/2022 |  |
| NADJI NELAMBAYE | nadjisg@gmail.com+235 66 26 78 84 | 05/01/2022 |  |
| Mme NEHOUDAMADJI NAILAR Clarisse | nehoudamadji@yahoo.fr+235 66290949 / 93207575 | 05/01/2022 |  |

# Pour utilisation par l’équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

* Quels sont les points forts de la participation du collège à l’ITIE ?
* Obstacles à la participation à l’ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
* Les parties d’autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
* Quelles sont les priorités du collège (ou de l’organisation) pour l’ITIE ?
* Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l’ITIE ?
* Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l’ITIE ?
* Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
* Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l’ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d’un collège au GMP, potentiels conflits d’intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
* Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

# Pour utilisation par l’équipe de Validation: Modèle pour un “Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes”

**Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l’ITIE au/en/à [pays]**

[Résumé de l’état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l’ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d’envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l’équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l’ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l’ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l’un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l’ITIE ?

La participation de la société civile à l’ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l’ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d’une description de l’incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s’ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu’ils estiment n’être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat chercher à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

1. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d’exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
2. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d’agir librement dans le cadre du processus ITIE?
3. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?
4. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s’exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l’ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupes multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l’adhésion à l’ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l’ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d’analyses de rapports ITIE, l’expression de points de vue liés aux activités de l’ITIE et l’expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.